



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 30 avril 2019 à 19 h 5 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Présences : Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Lucie Coallier, greffière

Absence : Monsieur Kim Comeau, conseiller

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié par la greffière à tous les membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

19-04-177 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 avril 2019 à 19 h 5 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-04-178 ACHAT DE TERRAIN - LOT 1 575 923 - INTERSECTION BOULEVARD PERROT/GRAND BOULEVARD - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION (VERSION 2019-04-08) ET D'UN ACTE DE VENTE

CONSIDÉRANT l'entente de règlement hors cours dans le dossier 9189-7892 Québec inc. c. Ville de L'Île-Perrot concernant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 575 923 du cadastre du Québec et dont l'adresse est le 113, Grand Boulevard;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte d'acquérir ledit lot pour une somme de 850 000 \$ plus les taxes de vente applicables;

CONSIDÉRANT que les parties désirent formaliser leur entente en procédant à la signature d'une transaction;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 9 avril 2019, alors que les membres du conseil municipal adoptaient la résolution 19-04-138, ceux-ci n'avaient pas en main la version définitive de la transaction transmise le 8 avril 2019 par maître Patrice Ricard du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, la Transaction reçue le 8 avril 2019 dans le dossier portant le numéro du greffe de la Cour supérieure 760-17-005049-187.

DE DÉSIGNER maître Mihaela Minciunescu pour la préparation de l'acte de vente.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 850 000 \$ plus les taxes applicables et les frais inhérents à la préparation de l'acte de vente et de tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

TENUE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, la période de questions n'a donc pas lieu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-04-179

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Gabrielle Labbé, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE